

# JOURNEE PRISON DE LA CONFERENCE DES BATONNIERS DU 3 OCTOBRE 2012

---

## LIEUX DE DETENTION : LA VIOLENCE EN PARTAGE

Le mercredi 3 octobre 2012, se déroulera la onzième édition de la journée prison de la Conférence des Bâtonniers initiée par le Président Bernard CHAMBEL.

Quinze jours plus tôt, le 18 septembre 2012, aura été installée par le nouveau Garde des Sceaux une « Conférence de Consensus » sur les questions de récidive et de dangerosité rassemblant experts, spécialistes institutionnels et intervenants de terrain.

**Nous, avocats, qui intervenons aussi bien au côté des victimes que des auteurs d'infractions, savons que la lutte contre la récidive, et donc la protection de nos concitoyens, passe par l'amélioration des conditions de détention et par la préparation et l'accompagnement du détenu à sa libération.**

Comme l'exprime Madame TAUBIRA, le chantier est effectivement immense puisque depuis maintenant plus d'une décennie, la FRANCE donne, de ses lieux de détention, une image le plus souvent affligeante où la violence est partout présente ... et partagée.

La violence de la prison, c'est déjà celle de la Société qu'elle ne fait que refléter.

La violence c'est tout d'abord celle, brutale, des **chiffres** : au premier juillet 2012, 78 262 personnes sous écrou, dont 67 373 écroués détenus pour un nombre de places opérationnelles de 57 408 (Statistique mensuelle de l'Administration Pénitentiaire au 1<sup>er</sup> juillet 2012).

La violence c'est aussi celle qui, pour plus de soixante pour cent de la population pénale, est la **cause de l'emprisonnement**, ce qui fait des lieux de détention un formidable réceptacle de cette violence.

« Alimentée » par la violence et la précarité, la prison les recèle également en son sein.

La violence, c'est celle subie (et provoquée) par les **détenus**.

Elle est d'abord inhérente à l'institution de la prison, l'enfermement étant une violence en lui-même alors surtout qu'il est accompagné d'un règlement strict (séparation d'avec la famille, lecture du courrier, écoute des conversations téléphoniques, fouilles à corps, promiscuité).

Elle est tout à la fois symbolique par la perte de la liberté, physique à travers les agressions entre détenus, les émeutes, les excès d'autorité de certains membres du personnel pénitentiaire tout autant que psychologique.

La violence c'est celle qui est imposée **aux familles de détenus** avec lesquelles l'administration pénitentiaire peine à établir des liens apaisés qui, pourtant, facilitent un enfermement serein.

La violence est également subie par le **personnel pénitentiaire**.

Le métier de surveillant souffre d'un déficit d'image qui est pesant pour celui qui l'exerce (puisque la prison c'est tout ce que secrète et rejette la société, la maladie, la pauvreté, l'illettrisme, la marginalité, la maladie mentale, la toxicomanie) et lui donne le sentiment de travailler dans « la poubelle » de la société.

La violence subie par le personnel est, au-delà de « l'imagerie collective », bien réelle :

- conditions de travail difficiles dans des établissements surpeuplés,
- peur du surveillant dans les prisons « nouvelles » de grande capacité, déshumanisées, où tout contact direct, tout dialogue, y compris de surveillant à surveillant, tend à disparaître,
- confrontation avec un détenu qui s'est donné la mort,
- agressions verbales ou physiques par un ou plusieurs détenus,
- nécessité de pratiquer des fouilles à corps qui atteignent la dignité non seulement de celui qui les subit mais de celui qui les pratique,
- obligation pour le personnel pénitentiaire et notamment les directeurs d'établissement de résider à côté de la prison dans des lieux qui s'apparentent rapidement à « des ghettos », mode de vie qui provoque des pathologies nouvelles - rejoignant la pathologie de bien des détenus condamnés à de longues peines - provoquant le départ en série de plusieurs cadres de premier plan de l'administration pénitentiaire ayant rejoint d'autres administrations (situation dont Le Monde du 21 septembre 2011 s'est fait l'écho).

La violence de la détention, c'est celle dont **les magistrats** répugnent à être les témoins puisque, de l'avis général des directeurs d'établissement, l'article 10 de la loi pénitentiaire de 2009 selon lequel les magistrats qui sont énumérés « *doivent visiter au moins une fois par an, chaque établissement pénitentiaire situé dans leur ressort territorial de compétence* » n'est pas respecté....

La violence, enfin, **pour nous avocats** qui, à de rares exceptions près, ne connaissons finalement des prisons que les parloirs, où nous avons un dialogue avec nos clients sur le dossier... mais seulement le dossier, c'est d'aller plus loin tant il est vrai qu'aujourd'hui le rôle de l'avocat est d'être présent tout au long de la chaîne pénale, de la garde à vue à la sortie de prison.

Il importe que pour cette journée prison du 3 octobre 2012, vous, Bâtonniers, mobilisiez vos Barreaux, utilisant le poids de la parole des avocat pour organiser une réflexion commune avec vos partenaires du quotidien, l'administration pénitentiaire, mais aussi les associations, le GENEPI, l'OIP etc., et puissiez, par le vecteur des médias, convaincre nos concitoyens que l'amélioration des conditions de détention contribue à lutter contre la récidive, et donc à les protéger, beaucoup plus efficacement qu'un renforcement de la répression.

Au cours de l'été 2012, il a beaucoup été question, dans les médias, de la condition carcérale, la surpopulation galopante ajoutée au changement de gouvernement nourrissant le débat.

**A l'occasion de cette nouvelle édition de la journée prison, les bâtonniers sauront, par les manifestations qu'ils organiseront dans leurs Barreaux, faire en sorte que le mercredi 3 octobre 2012 il soit question, en France, des lieux de détention autrement que par la prisme d'une répression, d'une surveillance et finalement d'une violence toujours accrues.**